

Signé par Alexandre CAUX
Le 20 juil. 2026

Signed with
Universign doc_wx8
tx_JvrDBMQYmMOd

COPIE CONFORME



3C. CDM

Restauration traditionnelle

ZAC du Mont Renaud
Avenue de la Liberté
60400 NOYON

ÉTATS FINANCIERS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

fiteco.com



183 rue des Moines
Les Arboricoles
02200 VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
Tél : 0323598500
E.mail : soissons@fiteco.com

Siren : 913785309

Attestation de Présentation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise 3C. CDM pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 154 674,88 Euros.
Chiffre d'affaires	3 539 562,61 Euros.
Résultat net comptable	24 536,09 Euros.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

A VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, le 30/04/2026.

Ibrahima SOW,

Expert-Comptable, Associé.

Signé par Ibrahima SOW
Le 10 juil. 2026

Signed with
Universign doc_4zQz
tx_q6kB7wGnbDGV

ETATS FINANCIERS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	26 000	9 100	16 900	19 500	- 2 600
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	24 589	1 227	23 363		23 363
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 245	8 414	16 831	11 766	5 065
Autres immobilisations corporelles	69 475	8 904	60 571	1 756	58 815
Immob. corpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participation					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés à de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	145 309	27 645	117 664	33 022	84 642
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements	48 138		48 138	43 505	4 633
En cours de production					
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Créances clients et comptes rattachés	45 055		45 055	29 995	15 060
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	11 186		11 186	10 500	686
. Personnel	5 123		5 123		5 123
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	20 835		20 835	42 246	- 21 411
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	42 027		42 027	12 914	29 113
. Autres				37 075	- 37 075
Charges constatées d'avance	74 622		74 622	8 118	66 504
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
. Actions propres					
. Autres titres	503 215		503 215	500 000	3 215
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	286 809		286 809	194 392	92 417
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	1 037 010		1 037 010	878 745	158 265

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation actif (VII)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I +II +III +IV +V +VI +VII)	1 182 320	27 645	1 154 675	911 767	242 908

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	432 460	353 005	79 455
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	24 536	87 455	- 62 919
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	465 246	448 710	16 536
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS (II)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 000		71 000
Emprunts et dettes financières diverses		1 861	- 1 861
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 852	199 052	112 800
Dettes fiscales et sociales	289 876	250 258	39 618
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 701	11 887	4 814
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES (III)	689 429	463 057	226 372
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 154 675	911 767	242 908

ANNEXE

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 154 674,88 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 24 536,09 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 30/04/2026 par les dirigeants.

Principes comptables généraux

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables,
à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

L'application de ce règlement a conduit l'association à modifier la présentation des comptes annuels.

Au 31/12/25, les incidences liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les transferts de charges d'exploitation viennent en diminution des charges auxquels ils se rattachent,
- les charges et produits exceptionnels sont présentés en autres charges et produits d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement ou à leur coût de production comprenant le coût d'acquisition des matières consommées, les charges directes et indirectes de production ou à leur valeur vénale.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ou à l'acquisition d'immobilisations sont inclus dans le coût de production ou d'acquisition de ces immobilisations.

L'entreprise n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations décomposables

L'entreprise considère que l'amortissement linéaire représente le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de l'utilisation probable des biens.

En cas de divergence entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, l'entreprise comptabilise un amortissement dérogatoire.

Immobilisations non décomposables

L'entreprise a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME et qui consistent essentiellement dans le maintien de la durée d'usage et du mode d'amortissement pour les immobilisations non décomposables.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition composé du prix d'achat et des frais accessoires d'achat, sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes de règlement.

Une dépréciation est effectuée sur les produits dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	26 000			26 000
Immobilisations corporelles	18 017	101 292		119 309
Immobilisations financières				
TOTAL	44 017	101 292		145 309

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 500	2 600		9 100
Immobilisations corporelles	4 495	14 050		18 545
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	10 995	16 650		27 645

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Conces&droit simil brev licenc	26 000	9 100	16 900	10 ans
Installations générales agencements	24 589	1 227	23 363	de 5 à 10 ans
Materiels industriels	25 245	8 414	16 831	de 3 à 5 ans
Mat de bureau&mat informatique	19 335	4 452	14 883	de 3 à 7 ans
Mobilier	50 140	4 452	45 688	de 7 à 10 ans
TOTAL	145 309	27 645	117 664	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	198 848	198 848	
TOTAL	198 848	198 848	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 894
Autres créances	
Disponibilités	1 356
TOTAL	11 250

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	750	10,00	7 500
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	750	10,00	7 500

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	71 000	13 253	57 747	
Dettes financières diverses	7 082	7 082		
Fournisseurs	311 852	311 852		
Dettes fiscales et sociales	289 876	289 876		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 619	9 619		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	689 429	631 682	57 747	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	29 967
Dettes fiscales et sociales	142 918
Autres dettes	
TOTAL	172 884

Autres informations

Effectif moyen par catégories de salariés	Salariés
Cadres	2
Agents de maîtrise & techniciens	3
Employés	38
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	2
TOTAL	45

3C. CDM
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : ZAC du Mont Renaud Avenue de la Liberté, 60400 NOYON
913 785 309 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **24 536,09 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice24 536,09 euros

- A titre de dividende global à l'Associé Unique.....5 000,00 euros
Soit 6,67 euros par action

- Le solde au compte « autres réserves ».....19 536,09 euros
S'élevant ainsi à 451 995,71 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 460 245,71 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social en juillet 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 5 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Certifié conforme
Le Président

Signé par Alexandre CAUX
Le 20 juil. 2026

Signed with doc_aQ9O
Universign tx_JvrDBMQYmMOd